

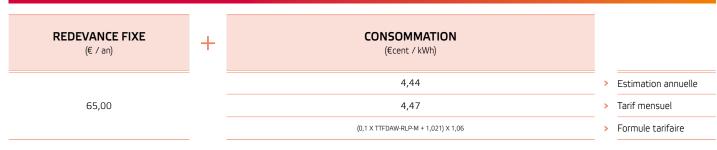
Eneco Gaz Naturel Flex

Carte tarifaire novembre 2025 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture de gaz naturel aux particuliers en Flandre et en Wallonie.



Tous les prix incluent 6% TVA

Prix de l'énergie



Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS GAZ NATUREL : Utilisation de réseaux de distribution

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Gestionnaire de réseau	T1 > 0 - 5.000 kWh		T2 > 5.001 - 150.000 kWh		Relevé de compteur
destionnane de reseau	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	(€ / an)
FLUVIUS HALLE VILVOORDE	15,48	2,24	82,19	0,91	18,56
FLUVIUS ANTWERPEN	14,24	2,10	75,60	0,87	18,56
FLUVIUS IMEWO	17,01	2,45	90,33	0,99	18,56
FLUVIUS LIMBURG	13,32	2,09	70,72	0,94	18,56
FLUVIUS WEST	17,15	2,48	91,06	1,00	18,56
FLUVIUS MIDDEN VLAANDEREN (INTERGEM)	14,65	2,13	77,78	0,87	18,56
FLUVIUS KEMPEN (IVEKA)	14,70	2,12	78,09	0,86	18,56
FLUVIUS ZENNE DIJLE	16,66	2,39	88,46	0,96	18,56
ORES (Brabant Wallon)	30,86	4,04	135,42	2,04	-
ORES (Hainaut gaz)	30,86	4,04	135,42	2,04	-
ORES (Luxembourg)	30,86	4,04	135,42	2,04	-
ORES (Mouscron)	30,86	4,04	135,42	2,04	-
ORES (Namur)	30,86	4,04	135,42	2,04	-
TECTEO RESA	33,97	4,25	119,90	2,31	-

TAXES GAZ NATUREL

(fixées par les autorités publiques)

Prélèvements pour le gaz naturel (Wallonie)					
Redevance de raccordement 0 - 100 kWh / an	0,0075 €				
Redevance de raccordement < 1 GWh	0.0075 €cent / kWh				

	Accise fédérale	Droits d'accise	Cotisation	
	(€cent / kWh)	spéciaux	sur l'énergie	
	Consommation entre 0 et 12.000 kWh	0,8724	0,1058	
	Consommation > 12.000 kWh	0,9431	0,1058	

FRAIS DE TRANSPORT GAZ

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Pour l'année 2025, les frais indicatifs de Fluxys sont estimés à 0,165 Ccent / kWh (TVA incluse). Pour plus d'informations, consultez www.fluxys.com.

Enco Gaz Naturel Flex est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé mensuellement sur la base du paramètre d'indexation TTFDAW-RLP-M. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimés. D'une part, le tarif mensuel est calculé sur la base de la dernière valeur connue de l'index TTFDAW-RLP-M (10/2025 : 31,9325 €/MWh). D'autre part, le tarif annuel est estimé basé sur une estimation de la valeur moyenne TTFDAW-RLP-M (31,7151 €/MWh). Enece est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les règles applicables soient amendées ou abolles dans ce sens, ou à condition que les les index en question changet en substance ou ne soient plus ce réseau de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus ou irrégulièrement publiés. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répércutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiquées sont offerts uniquement aux clients particuliers avec une consommation annuelle de gaz naturel inférieure ou égale à 100 MWh et une connexion au réseau de gaz naturel basse-pression. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est un coût annuel par raccordement au gaz. Cette redevance est due intégralement à compter de la livraison, sauf si la législation

Carte tarifaire version 012511 pour la Flandre et la Wallonie. / Valable du 1er novembre 2025 au 30 novembre 2025 inclus. / BC 032 012511 FR ENECO GAS FLEX